

# **RÈGLEMENT PARTICULIER**

## **Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2018 53<sup>e</sup> édition 2 et 3 février 2018**

---

### **Les compétiteurs d'abord !**

**P**our la 53<sup>e</sup> édition en 2018, le Rallye Perce-Neige de Maniwaki subira des changements significatifs afin de mieux répondre aux aspirations et aux souhaits formulés par les compétiteurs des dernières années. Le comité organisateur s'est toujours fait un devoir d'écouter les commentaires provenant des équipes participantes afin de préparer l'édition suivante. Et c'est précisément ce que reflétera l'événement de 2018. Comme à l'habitude, la première manche du Championnat Canadien de Rallye sera le théâtre où les équipages voudront lancer leur championnat sur le bon pied et engranger leurs premiers points au classement.

« Nous avons tenu compte de tous les commentaires, de rappeler le coordonnateur Patrick Rainville. Nous avons éliminé la section accidentée dans la Forêt de l'Aigle et nos responsables de la route ont remanié le parcours des épreuves de classement plus longues. Le parcours final comprend plus de kilomètres de spéciales que de transport. Finalement, nous inaugurons un nouveau quartier général plus près de la zone de service et celle du départ. Notre équipe a fait ses devoirs et nous sommes prêts pour une autre excitante Aventure Blanche. »

Le rallye Perce-Neige de Maniwaki 2018 sera tenu samedi le 3 février alors que la journée du 2 février sera réservée aux inscriptions, aux reconnaissances de parcours et au shakedown. Installé à Maniwaki depuis 40 ans, l'événement se dispute dans plusieurs municipalités de la Haute-Gatineau et marque le début du Championnat canadien de rallye.

Il ne reste plus qu'à vous préparer afin d'être à la hauteur de l'Aventure Blanche.

Bonne Année de rallye 2018

Le Comité  
Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2018

[info@rallyeperceneige.com](mailto:info@rallyeperceneige.com)

## **RÈGLEMENT PARTICULIER**

### **1. Autorité sportive**

L'épreuve canadienne se déroulera conformément au Règlement sportif national de CARS (Canadian Association of Rallysport/CARS) affiliée à ASN Canada FIA, aux règlements de Rally Sport Ontario et Rallye Sport Québec, ainsi qu'au présent règlement. Ces documents pourront être consultés au Quartier Général du rallye ou peuvent être obtenus de :

CARS : Debbie Dyer  
Boîte postale 300 Turner Valley AB T0L 2A0  
Tél : 1 (855) 640 – 6444 [www.carsrally.ca](http://www.carsrally.ca)

Rallye Sport Québec : CP 37502, Carrefour Grande Cote,  
St-Eustache, QC J7P 5N2  
[Info@rsq.qc.ca](mailto:Info@rsq.qc.ca)

Rally Sport Ontario : 17 Greystone Cr.  
Georgetown, ON L7G 1G8  
Tél : 905-877-7413 [www.rallysport.on.ca](http://www.rallysport.on.ca) [www.oprc.ca](http://www.oprc.ca)

### **2. Nom de l'épreuve**

L'épreuve sera connue comme le **Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2018**

### **3. Organisation**

Club organisateur : Club Rallye Perce-Neige Inc.

Site internet et médias sociaux : [www.rallyperceneige.com](http://www.rallyperceneige.com)  
Facebook "Rallye Perce Neige (officiel) - Maniwaki, Québec"

Directeur général (Coordonateur) : Patrick Rainville  
Tél : (819) 663 – 5546  
Courriel : [directeur\\_rallye@rallyperceneige.com](mailto:directeur_rallye@rallyperceneige.com)

Registraire (engagements) : Cédric Tanguay  
201 Rodolphe-Pelletier Thurso, Québec, J0X 3B3  
Tél : (819) 985-0572  
Courriel : [registrariat\\_inscriptions@rallyperceneige.com](mailto:registrariat_inscriptions@rallyperceneige.com)

Directeur de l'épreuve : Cédric Tanguay  
Courriel : [t.ced@hotmail.com](mailto:t.ced@hotmail.com)

Directeur-adjoint de l'épreuve : Patrick Paradis

Consultant sportif : Michel Poirier-Defoy

Directrice des Bénévoles : Johanne Huard  
Courriel : [benevoles@rallyperceneige.com](mailto:benevoles@rallyperceneige.com)

Trésorière : Annie Séguin

Directeur du marketing et du site internet : Miguel Valiquette  
Courriel : [miguel.valiquette@hotmail.com](mailto:miguel.valiquette@hotmail.com)

Chargé des relations avec les compétiteurs : Cédric Tanguay

Responsable de l'aire de service : Maxime Valiquette

Responsable de la Sécurité : Jasmin Richard

Ressources matérielles :	André Cloutier
Compilation des résultats :	Jean-George Marcotte / Rally Scoring
Inspection technique :	Sébastien Richard
Inspecteur technique (CARS) :	TBA
Équipe médicale :	Premiers répondants de la municipalité de Blue Sea
Sécurité ravitaillement :	Service d'incendies de la ville de Maniwaki
Équipe de fermeture :	Bob Boland et son équipe
Commissaire senior CARS :	TBA
Commissaire adjoint CARS :	TBA

#### 4. Statut

L'épreuve est inscrite aux championnats suivants :

- Championnat canadien de rallye (CRC) [www.carsrally.ca](http://www.carsrally.ca)
- Championnat des Rallyes de l'Est du Canada (CREC) [www.ecrc-crec.com](http://www.ecrc-crec.com)
- Championnat de rallye de performance de l'Ontario [www.rallysport.on.ca](http://www.rallysport.on.ca)
- Championnat Régional RSQ [www.rsq.qc.ca](http://www.rsq.qc.ca)
- Championnat de rallye de l'Amérique du Nord

N.B. : les manches régionales (RSQ et OPRC) se dérouleront lors des étapes A et B (139 km d'épreuves de classement)

#### 5. Lieux

Quartier Général : Auberge du Draveur  
85, rue Principale Nord (route 105)  
Maniwaki, QC, J9E 2B5  
Téléphone : 1-877-449-7022  
Courriel : [reception@aubergedraveur.qc.ca](mailto:reception@aubergedraveur.qc.ca)

#### **Les activités au Quartier Général se déroulent dans la Salle Épinette, sauf sur indication contraire**

Inscription des concurrents, salle de presse,  
Réunion des équipages et novices                      Quartier Général

Inspection technique :                      Cité Étudiante de la Haute Gatineau, CFP (secteur mécanique)

**NOTE : le vendredi 2 février 2018 entre 15h00 et 16h30, toute présence de compétiteurs ou d'un membre de leur équipe sur les lieux de la Cité Étudiante pendant cette période, est passible d'une amende minimum de 250,00\$ et pouvant aller jusqu'à l'exclusion du rallye. Cette politique vise à ne nuire en aucun cas au transport étudiant.**

Formation de l'ordre de départ  
Facteur de vitesse 85 et plus                      Quartier Général

Remise des carnets de bord :                      Galeries de Maniwaki, 100 rue Principale Sud

Caucus et départ des reconnaissances :                      Quartier Général

Départ protocolaire, arrivée:  
Cérémonie de podium, Parc Fermé

Inspection après l'événement

Galeries de Maniwaki

Aire de service :

Maniwaki Propane, 54, rue Principale Nord, Maniwaki

## 6. Horaire

### dimanche, 21 janvier 2018

19h30 Fermeture de la période de l'inscription régulière Résidence du registraire  
20h Formation de l'ordre de départ provisoire

### lundi, 22 janvier 2018

Affichage de l'ordre provisoire de départ provisoire sur [www.rallyeperceneige.com](http://www.rallyeperceneige.com)

### jeudi, 1 février 2018

15h à 22h Ouverture du Quartier Général Auberge du Draveur  
15h Ouverture de l'aire de service Maniwaki Propane  
15h à 22h Inscription à l'événement  
Inscription pour reconnaissances et shakedown Quartier Général  
15h à 21h Licence CARS, autocollants pour portes  
et pare-brise disponibles Quartier Général

### vendredi, 2 février 2018

6h00 Caucus avant reconnaissances Quartier Général  
6h30 Départ des reconnaissances Quartier Général  
15h à 22h Ouverture du Quartier Général Auberge du Draveur  
  
12h30 à 14h30 Inspection technique Cité Étudiante de la Haute Gatineau  
16h à 20h Inspection technique CFP (secteur mécanique)  
14h à 20h Inspection et marquage des pneus Zone de service  
  
13h à 19h Inscription et vérification des documents Quartier Général  
13h à 19h Licence CARS, autocollants pour portes  
et pare-brise disponibles Quartier Général  
17h30 Retour des reconnaissances Aire de service  
Fin de l'inscription pour le shakedown Quartier Général  
  
18h à 20h30 Séance de pratique (Shakedown) Aire de service  
19h Fin de la période d'engagement Quartier Général  
  
19h45 Réunions (Officiels, sécurité, paramédics) Quartier Général  
20h45 Séance d'information chronométrage Quartier Général  
  
21h Tirage au sort de l'ordre de départ pour les Quartier Général  
Pilotes avec facteur de vitesse de plus de 85  
21h15 Réunion des Commissaires Quartier Général

**ATTENTION** : Aucune équipe et/ou un de ses représentants ne sont autorisés sur les terrains de la Cité étudiante de la Haute Gatineau **le vendredi 2 février 2018 entre 15h 16H30**. Le Rallye Perce-Neige et la Commission Scolaire ont une entente afin de ne pas perturber le transport scolaire sur les terrains de la polyvalente. Une pénalité minimum de 250,00\$, pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sera appliquée pour tout manquement à cette directive. Une exemption spéciale pourra être obtenue sur demande à l'organisation.

### Samedi, 3 février 2018

6h00 - 7h00 Inspection technique tardive Aire de service  
(sur demande seulement)  
7h00 Réunion des pilotes et copilotes novices Quartier Général  
de priorités 5 et 6

7h15	Réunion des pilotes et copilotes	Quartier Général
7h45	Parc Exposé (Toutes les équipes doivent être en Parc Exposé avant 8h15, sinon 100\$ de pénalité)	Galeries de Maniwaki
8h30	<b>Départ Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2018</b>	Galeries de Maniwaki
10h à 19h30	Tableau officiel disponible (bureau) Réunion des commissaires avant le départ de chaque étape	Aire de service
19h30 à 23h30	Tableau officiel disponible (mail) Réunion des commissaires à l'arrivée l'épreuve nationale	Galeries de Maniwaki
17h00 approx.	Fin des épreuves régionales Ouverture du Parc Fermé	Galeries de Maniwaki
21h approx.	Fin de l'épreuve nationale et Parc fermé Repas et breuvages disponibles	Galeries de Maniwaki RESTO Pub Le Rabaska
21h30	Affichage des résultats régionaux et nationaux lorsque disponibles	
22h approx.	Cérémonie de podiums et remise des trophées	Extérieur Galeries de Maniwaki
22h30	Remise des carnets de bord	Galeries de Maniwaki
23h00	Fin de l'événement. Ouverture du Parc Fermé	

**Notes:** - En partenariat avec le **RESTO Pub Le Rabaska**, des lunchs seront distribués à tous les bénévoles et des repas servis (gratuitement) à tous les compétiteurs à la fin du rallye. Aussi en collaboration avec l'Auberge du Draveur, un repas sera servi gratuitement à tous les bénévoles du Rallye.

- Le comité de direction se réserve le droit de modifier l'horaire, auquel cas tous les concurrents en seraient avisés.

## 7. Type d'épreuve

Le **Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2018** est un rallye de performance qui comprend 3 étapes totalisant 464 kilomètres, incluant 16 épreuves de classement (233km). La majorité des épreuves de classement se déroulent sur des routes de gravier probablement recouvertes de neige et de glace.

Les épreuves régionales seront constituées de trois étapes, comprendront 11 épreuves de classement pour un total de 139 km.

## 8. Région

Vallée de la Gatineau. Québec

Altitude : minimum : 170 mètres (559 pieds)

maximum : 323 mètres (1060 pieds)

## 9. Engagement

- Les engagements seront acceptés jusqu'au vendredi 2 février 2018 à 19h00 (voir horaire, article 6).
- Véhicules admissibles –: selon les règles CARS 2017 : classes ouverte 4RM et 2RM, Production 4RM et 2RM. Les compétiteurs devront posséder une licence CARS ou un permis de compétition (voir article 14).
- Tout véhicule provenant d'une autre ASN et inscrit à l'épreuve canadienne, sera classé dans une catégorie comparable de CARS, en vertu des règles d'éligibilité de CARS.

## 10. Nombre maximum d'inscriptions

Un maximum de soixante (60) inscriptions sera accepté. S'il y a plus de soixante (60) inscriptions, les participants admis seront déterminés selon le principe de « *premier payé, premier inscrit* ». Le paiement doit être reçu et encaissé pour valider une inscription.

## 11. Droits d'engagement

Inscription **régulière** (du 4 décembre 2017 au 21 janvier 2018)

Événement National (CRC) :	1200\$ CDN
Événement Régional (RSQ, OPRC):	800\$ CDN
Événements CRC et OPRC Combiné :	1300\$ CDN
"Shakedown"	100\$ CDN

Inscription **tardive** (du 22 janvier au 2 février 2018)

Événement National (CRC) :	1400\$ CDN
Événement Régional (RSQ, OPRC):	950\$ CDN
Événements CRC et OPRC Combiné :	1550\$ CDN
"Shakedown"	200\$ CDN

**Toute équipe qui s'engagera avant le samedi 30 décembre 2017 se verra remettre un chèque de 100\$ lors de son inscription au Quartier Général.**

Les équipages désireux de participer au programme « Guest Ride / Spéciale pour invités » obtiendront un rabais lors du shakedown.' Veuillez communiquer avec le directeur général pour plus de détails.  
Inclus avec les droits d'engagement : cahier de route, cahier de service.

Chaque engagement comprend une prime d'assurance de 132\$ CDN pour responsabilité civile, décès accidentel et invalidité, valide pendant les épreuves de classement. La couverture d'assurance est limitée à 5 millions \$ et en vigueur lorsque les compétiteurs sont dans des épreuves de classement. Dans les secteurs de liaison, leur assurance personnelle demeure en vigueur.

Les chèques ou mandats doivent être libellés au nom de CLUB RALLYE PERCE-NEIGE. Aucun chèque postdaté après les dates d'inscription indiquées (régulière, tardive) ne sera accepté pour régler les droits d'engagement. Un mode de paiement par carte de crédit sera possible (frais de 25\$). Pour plus d'information, contactez le registraire au moment de votre inscription.

Les engagements doivent être expédiés au registraire :

Cédric Tanguay  
201 Rodolphe-Pelletier  
Thurso, Québec, J0X 3B3  
Tél. : (819) 985-0572  
Courriel : [registrariat\\_inscriptions@rallyeperceneige.com](mailto:registrariat_inscriptions@rallyeperceneige.com)

**Remboursement** : La totalité des droits d'engagement sera remboursée sur avis d'annulation signifié jusqu'à 48 heures avant le début de l'inscription, soit mardi le 30 janvier 2018 à 15h. Les droits seront remboursés à 75 % si l'avis est donné moins de 48 heures avant l'ouverture de l'inscription, jeudi le 1 février 2018 à 15h. Après l'ouverture de l'inscription, aucun remboursement ne sera alloué.

## 12. Récompenses

La répartition des prix sera disponible au Quartier Général. Il y aura une cérémonie avec podiums. Classement général et 2RM CARS. Classement général RSQ. Classement général OPRC. Classement général CREC. D'autres podiums pourraient s'ajouter.

Le programme de contingence Nokian sera affiché au Quartier Général. Admissible aux équipages qui utiliseront les pneus Nokian offerts dans le cadre de notre programme « Pneus Nokian Perce-Neige ».

## 13. Documentation

Des formulaires d'engagement et de renonciation sont annexés au présent règlement avec les formulaires d'engagement et de déclaration sur l'honneur pour l'inspection technique. Un parcours de vérification de l'odomètre sera disponible au Quartier Général.

## 14. Admissibilité des compétiteurs

Les résidents canadiens doivent obtenir une licence de compétition délivrée par CARS pour être engagé au Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2018. Tout compétiteur détenant une licence de compétition d'un

autre ASN doit obtenir un permis de compétiteur délivré par CARS, au coût de 75,00 \$.

## 15. Chronométrage et compilation

a) Les règlements 15, 16 et 17 de CARS régissent le chronométrage et la compilation. Des fiches de chronométrage seront utilisées. Elles devront être présentées aux contrôles horaires pour être validées par les contrôleurs. On se servira du temps long d'une épreuve de classement pour calculer le temps de sortie de cette épreuve de classement, sauf si le temps pris excède le temps long. Dans ce cas, le concurrent utilisera le temps de fin d'épreuve en heures et en minutes.

Exemples	a	b	c
Heure de départ de l'épreuve de classement	10 h 00 min	10 h 00 min	10 h 00 min
Temps long	(8 min.)	(8 min.)	(8 min.)
Fin de l'épreuve de classement	10 h 05 min 28 s	10 h 08 min 32 s	10 h 12 min 10 s
Heure de sortie de l'épreuve de classement	10 h 08 min	10 h 08 min	10 h 12 min

Remarque : Les notions de chronométrage seront expliquées lors d'un atelier qui sera présenté le vendredi soir à 20h45.

b) Le reclassement se fera en calculant les atemps cumulatifs dans les spéciales moins le plus lent (RNR 15,3,2)

## 16. Ravitaillement et service

Le cahier de service (km et milles) permet la planification de l'assistance. Il comporte;

- Un tableau indiquant la distance totale parcourue et celle parcourue en épreuves de classement depuis le départ et entre chaque arrêt prévu pour le ravitaillement et le service.
- Des indications portant sur l'emplacement désigné pour le ravitaillement et le service.
- Des indications pour se rendre au début ou la fin des épreuves de classement.
- Des indications pour se rendre aux sites de ravitaillement optionnel.
- Des données GPS pour la majorité des points d'intérêts de l'événement.

- La distance entre les ravitaillements n'excédera pas les distances exigées par le RSN :

« 13.2.6 : Les ravitaillements doivent être situés de façon que les véhicules de compétition n'utilisent pas plus de 54 l de carburant (60 l moins une marge de 10 %), basé sur une consommation de 0,75 l par km de spéciale et de 0,25 l par km de liaison. Le ravitaillement doit se faire à la fin d'un arrêt de service, mais on peut prévoir des ravitaillements supplémentaires pour satisfaire cette exigence. »

- Le parcours comprendra 2 services dans une zone unique et une zone de ravitaillement optionnelle dans chaque étape.

- Ce tableau indique les distances entre les ravitaillements et les services.

	TOTAL KM	Transit	Épreuves	Ravitaillement	Transit	Épreuves	
Étape A	146	62	29	1	39	16	Service
Étape B	158	27	41	2	38	52	Service
Étape C	161	36	44	3	31	50	Parc fermé

- Le service et le ravitaillement en essence sont réservés aux zones désignées à cet effet en tout temps entre l'ouverture de la zone de service jusqu'à la fin du rallye.

## 17. Parc fermé et inspection

Tout véhicule qui complète l'épreuve devra entrer en Parc fermé. Après le passage du contrôle final de l'épreuve, tout membre de l'équipage est susceptible de conduire le véhicule en Parc fermé. Tout véhicule est passible d'inspection technique après l'épreuve. Tout démontage et remontage de pièces découlant d'une vérification incomberont au concurrent. **Seuls les bénévoles, officiels et médias accrédités (avec veste de CARS) seront admis dans le Parc Fermé. Les compétiteurs seront admis seulement si escortés par un officiel de l'événement. Tout manquement à ce règlement sera passif de pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'événement.**

## 18. Déroulement des reconnaissances

Un cahier de route conventionnel sera fourni par l'organisation. Le directeur de course permettra 2 passages de reconnaissance dans toutes les épreuves de classement, vendredi le 2 février 2018. Durant les reconnaissances, les compétiteurs peuvent utiliser leur véhicule de compétition, sur approbation du directeur de course. Au moment de l'inscription pour les reconnaissances, les concurrents devront désigner le véhicule qui servira à cet effet. Consultez le règlement CARS 13,6.

**ATTENTION : L'utilisation d'un véhicule à traction intégrale ou un véhicule de compétition est fortement recommandée lors des reconnaissances. La monte de pneus à neige est obligatoire pour tous les véhicules effectuant les reconnaissances. Le directeur de l'épreuve se réserve le droit de refuser tout véhicule jugé inadéquat pour cette activité.**

Déroulement des reconnaissances, selon le RNR 13,6 :

- Le directeur de l'épreuve fournira un numéro qui devra être apposé sur la glace latérale arrière du côté du copilote.
- La vitesse maximale est de 60 km/h dans les épreuves de classement et la limite légale affichée dans les sections de liaison.
- Le directeur de l'épreuve se réserve le droit d'utiliser des points de vérification avec radar durant les reconnaissances.
- Les pénalités pour comportement dangereux ou vitesse excessive seront comme suit : première infraction - amende de 150\$ ; deuxième infraction - amende de 300\$ ; troisième infraction ; départ refusé et perte des droits d'engagement. Toute pénalité doit être acquittée avant le départ du rallye.
- Le parcours demeure ouvert à toute circulation locale, aux travailleurs et organisateurs ainsi qu'au transport scolaire ou par véhicules forestiers. Les équipages doivent partager les routes.
- Les équipages sont autorisés à parcourir chaque épreuve de classement un maximum de deux (2) fois pendant les reconnaissances. Il est strictement interdit de circuler en sens contraire dans une épreuve de classement.
- Aucune reconnaissance ne sera autorisée en dehors de la période permise, sous peine d'exclusion du rallye.
- L'horaire final des reconnaissances sera disponible le jeudi 1 février au Quartier Général.
- Les reconnaissances des trois étapes forestières (Kitigan Zibi, Cayamant et Tortue) se feront en convoi, L'accès aux autres épreuves de classement sera libre.

## 19. Pneus

**Résumé du règlement sur les pneus d'hiver :**

**a - pneus d'hiver sans crampons : utilisation libre**

**b - pneus d'hiver avec crampons**

- doivent être approuvés DOT

- si cramponnés en usine par le manufacturier : utilisation libre

- si cramponnés en atelier : **MAXIMUM 130 CRAMPONS ET PROTUBÉRANCE DE 3,5 MM**

Le règlement NRC 12,4,3 sera applicable pour tous les inscrits au Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2018. **Les pneus Nokian Tyres en collaboration avec le rallye Perce-Neige offre aux compétiteurs une solution de pneus cloutés conformes au règlement NRR à des prix très compétitifs.** Voir le site web de l'événement pour plus de détails.

**Tous les pneus à crampons installés en atelier pouvant être utilisés par les compétiteurs devront préalablement avoir été inspectés, approuvés et marqués par l'officiel responsable lors de l'inspection technique aux fins d'identification à la sortie de la zone de service ou au début des épreuves de classement. Toute équipe utilisant des pneus à crampons non préalablement approuvés**



**et marqués sera sujette à une pénalité de 10 minutes (CARS 17,2). Dans le cas d'utilisation intentionnelle de pneus non approuvés, la pénalité sera l'exclusion (CARS 7.9 (c) ).**

Les pneus jugés non conforme lors de l'inspection seront saisis par l'organisation jusqu'au dimanche matin. Dans l'éventualité d'un refus à se conformer à ce règlement, l'exclusion sera appliquée.

## **20. Séance de pratique (Shakedown)**

Une séance de pratique (shakedown) pour les compétiteurs inscrits sera offerte le vendredi 2 février 2018 de 18h00 à 20h30. L'inscription à cette séance et les droits (100\$ jusqu'au 22 janvier, 200\$ par la suite) devront être effectués auprès du registraire ou au Quartier Général avant le vendredi 2 février à 17h30. Le règlement CARS 13,7 s'appliquera.

En bref, cette séance de pratique (shakedown) est :

- disponible à tous les compétiteurs, médias et invités (minimum 16 ans)
- une renonciation devra être signée par tous les participants
- les instructions partent et reviennent à la zone de service
- aucune limite sur le nombre de passages
- aucun service (essence ou réparations) en dehors de la zone de service
- les compétiteurs devront porter tout l'équipement de sécurité
- les invités porteront un casque et le système Hans (vitesse réduite de 15 % pour le pilote)

## **21. Divers**

- A) Toute reconnaissance ou test sur route sont interdits (RNR 17.8.1), à l'exception des périodes de reconnaissance prévues par le directeur de l'épreuve.
- B) L'heure officielle sera affichée à coté du tableau officiel.
- C) La location de véhicules à Maniwaki n'est pas disponible. Les entreprises de location les plus près sont à Gatineau (130 km au sud) ou Mont Laurier (55 km à l'est).
- D) Hébergement à Maniwaki :  
La liste d'hébergement est disponible auprès de l'organisation, veuillez communiquer avec l'organisation suite à votre engagement.

**Au plaisir de vous voir à Maniwaki  
pour du plaisir garanti en février !**

Canadian Association of Rallysport  
**Formulaire d'engagement / Registration Form**

<p align="center"><b>Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2018</b></p>	<p><b>Championnat / Championship :</b> CARS ( )  CREC ( )    OPRC ( )    RSQ ( )</p>
<p><b>Priorité / Seed</b>  <b>Speed factor</b> _____</p> <p><b>Propriétaire / Entrant</b>  <b>Nom / Name</b> _____ <b>TEL</b> ( ) - _____</p> <p><b>Adresse / Address</b> _____ <b>Prov./State</b> _____</p> <p><b>Ville / City</b> _____ <b>Code / Zip</b> _____</p>	<p><b>Classe nationale / National class -</b> Expert ( ) Novice ( )  <b>Classe régionale / Regional class -</b> Expert ( ) Novice ( )</p>
<p><b>Pilote / Driver</b>  <b>Nom / Name</b> _____ <b>TEL</b> ( ) - _____ <b>CEL</b> ( ) - _____</p> <p><b>Adresse / Address</b> _____ <b>Club</b> _____</p> <p><b>Ville / City</b> _____ <b>Prov./ State</b> _____ <b>Code / Zip</b> _____</p> <p><b>Courriel / Email</b> _____</p> <p><b>Permis de conduire / Driver licence</b> _____ <b>Prov/State</b> _____</p> <p><b>Licence de compétition / Competition licence</b> _____ <b>CARS - ARA - Reg; ASN</b> _____</p>	

**Copilote / Codriver**

**Nom / Name** \_\_\_\_\_ **TEL ( ) - CEL ( ) -** \_\_\_\_\_

**Adresse / Address** \_\_\_\_\_ **Club** \_\_\_\_\_

**Ville / City** \_\_\_\_\_ **Prov./ State** \_\_\_\_\_ **Code / Zip** \_\_\_\_\_

**Courriel / Email** \_\_\_\_\_

**Permis de conduire / Driver licence** \_\_\_\_\_ **Prov/State** \_\_\_\_\_

**Licence de compétition / Competition licence** \_\_\_\_\_ **CARS - ARA - Reg; ASN** \_\_\_\_\_

**Véhicule / Vehicle Catégorie / Class : Ouverte/Open ( ) Production ( ) 2RM/2WD ( ) 4RM/4WD ( )**

**Manufacturier / Make** \_\_\_\_\_ **Année / Year** \_\_\_\_\_

**Modèle / Model** \_\_\_\_\_ **Couleur / Color** \_\_\_\_\_

**Immatriculation / Licence plate** \_\_\_\_\_ **Prov/State** \_\_\_\_\_

**Assurance / Insurance** \_\_\_\_\_ **Police / Certificate #** \_\_\_\_\_

**La renonciation (au verso) doit être signée./ Waiver (on reverse) must be signed**

Canadian Association of Rallysport

Entry Waiver

Rallye Perce-Neige de Maniwaki Maniwaki, Québec February, 2<sup>d</sup>/ 3<sup>th</sup> 2018

RELEASE AND WAIVER OF LIABILITY AND INDEMNITY AGREEMENT

In consideration of being permitted in the RALLY, to compete and/or to enter for any purpose any area used by the rally, including but not limited to the service areas and competition surfaces(including special stages), each of the Undersigned, for himself and his personal representatives, assigns, heirs, and next of kin, agrees, and on the direct representation that he acknowledges awareness and knowledge of the types of roads to be used in the rally and the type of terrain through which the roads run and the skill required to drive on the roads and does further warrant that his participation in the scheduled event and his entrance upon any area used for the rally, constitute an acknowledgement that he has such knowledge and awareness as foresaid and that it is safe and reasonably suited for the purpose of the event for which this Release and Waiver applies:

1. HEREBY RELEASES, WAIVES, DISCHARGES AND COVENANTS NOT TO SUE the Canadian Association of Rallysport, its Regions and Clubs, their officers and members, officials, marshals, car owners, drivers, service crews, participants, persons in the rally area, promoters, sponsors, advertisers, owners and lessees of premises used to conduct the event, and each of them, their officers and employees, all for the purposes herein referred to as releases, from all liability to the undersigned, his personal representatives, assigns, heirs and next of kin, for all loss or damage, and any claim or demands therefore, on account of injury to the person or property or resulting in death to the undersigned, whether caused by the negligence of releasees or otherwise while the Undersigned is in or upon any area used for the rally, and/or competing or officiating in, working or for any purpose participating in the event;

2. HEREBY AGREES TO INDEMNIFY AND SAVE AND HOLD HARMLESS the Releasees and each of them from loss, liability, damage or cost they may incur due to the presence of the Undersigned in or upon any area used in the rally and whether caused by negligence of the Releasees or otherwise;

3. I DECLARE THAT THE USE OF THE CAR HEREBY ENTERED IS COVERED BY INSURANCE as required by the highway traffic act of the province in which the rally is run, which is valid for such parts of this event as shall take place on roads as defined in that Act;

4. HEREBY ASSUMES FULL RESPONSIBILITY FOR AND RISK OF BODILY INJURY, DEATH OR PROPERTY DAMAGE due to negligence of Releasees or otherwise while in or upon any area used for the rally, and/or competing or officiating in, working or for any purpose participating in the event.

Each of the Undersigned expressly agrees that the foregoing Release, Waiver and Indemnity Agreement is intended to be as broad and inclusive as is permitted by the law of the Province and that if any portion thereof is held invalid, it is agreed that the balance shall notwithstanding continue in full legal force and effect.

THE UNDERSIGNED HAS READ AND VOLUNTARILY SIGNS THE RELEASE AND WAIVER OF ALL LIABILITY AND INDEMNITY AGREEMENT, and further agrees that no oral representation, statements, or inducements apart from the foregoing written agreement have been made.

I have read the CARS Rally General Competition Rules, the CARS Rally Regulations and all other regulations in effect for this event and agree to abide by and be bound by such rules and regulations. I further agree to ensure that all associated crew members are similarly acquainted with these rules and regulations and agree to abide by them and be bound by them.

The entrant in signing this registration form and agreement and in consideration of the right to enter and compete in the event, agrees to participate in the event at his/her own risk. The entrant further agrees that he/she, the competitors and all associated crew members, shall execute a release agreement prior to their admission to the event.

_____ Entrant Printed name	_____ Signature	_____ Date
_____ Driver Printed name	_____ Signature	_____ Date
_____ Co-Driver Printed name	_____ Signature	_____ Date
_____ Witness Printed name	_____ Signature	_____ Date

If an entrant or competitor is under the legal age of majority, this form must be countersigned by the appropriate parent or guardian.

_____ Parent/Guardian Printed name	_____ Signature	_____ Date
---------------------------------------	--------------------	---------------

2012-Ime-CARS-Other      \*\* Held under the General Competition Rules of CARS.\*\*



Canadian Association of Rallysport

## **Rallye Perce-Neige de Maniwaki 2018**

**Inscription et inspection technique – Déclaration sur l'honneur**

**Registration and Technical Inspection Self-Declaration**

**Prière de remplir et remettre l'original lors de l'inscription**

**Please complete and hand in the original form at registration**

### **Inscription / Registration :**

**Le propriétaire ou le pilote doivent s'assurer que les documents suivants sont valides et peuvent être vérifiés durant le rallye. Chaque item ne doit être paraphé que par le propriétaire ou le pilote.**

**It is the responsibility of the entrant or driver to ensure the following documents are valid and available during the event. Each item must be initialed by the entrant or the driver.**

<b>Item</b>	<b>Valide et disponible / Valid and available</b>
1. <b>Permis de conduire / Driver's licence</b>	_____
2. <b>Immatriculations des véhicules de rallye et de service</b> Rally and service vehicle registrations	_____
3. <b>Preuves d'assurance des véhicules de rallye et de service</b> Rally and service vehicle insurance certificates	_____

### **Inspection technique / Scrutineering :**

**Le propriétaire ou le pilote doivent s'assurer que le véhicule de rallye est en bonne condition de rouler et que les items suivants fonctionnent correctement. Chaque item ne doit être paraphé que par le propriétaire ou le pilote.**

**It is the responsibility of the entrant or driver to ensure that the rally vehicle is road worthy and that the following items are operating properly. Each item must be initialed by the entrant or the driver.**

<b>Item</b>	<b>Vérifié et fonctionnel / Checked and operational</b>
1. <b>Phares / Headlights</b>	_____
2. <b>Klaxon / Horn</b>	_____
3. <b>Essuie-glaces / Wipers</b>	_____
4. <b>Feux de position - marche arrière / Markers - reverse lights</b>	_____
5. <b>Freins / Brakes</b>	_____
6. <b>Système d'échappement / Exhaust system</b>	_____

### **Déclaration du propriétaire ou pilote / Entrant or driver declaration :**

**Le véhicule de rallye est en condition de rouler et les items susmentionnés fonctionnent correctement.**

**The rally vehicle is road worthy and the above items are operating properly.**

**Signature** \_\_\_\_\_

**Pilote / Driver**  **Propriétaire / Entrant**

**Date** \_\_\_\_\_

**Véhicule / Vehicle #** \_\_\_\_\_